

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 10 septembre 2021

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 03 septembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le vendredi 10 septembre 2021, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaulot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Julien Ossola, Eddie Pfister.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane VERNIER est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu du 02 juillet 2021.

Le compte-rendu du vendredi 02 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Adoption du Compte rendu du 27 juillet 2021.

Le compte-rendu du vendredi 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budget principal : Délibération N° 38/2021

Lors de l'élaboration, du budget une recette a été imputée sur un mauvais compte.

Afin de régulariser le budget, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

CREDIT A OUVRIR				CREDIT A REDUIRE			
Chapitre	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
024	024	Produits de cessions	450,00	011	775	Produits des cessions d'immobilisations	450,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Dossier chemin du lotissement : Délibération N° 39/2021

La direction de la citoyenneté et de la légalité nous a informé que suite à la délibération prise lors du conseil municipal du 02 juillet 2021 pour la cession d'un chemin communal, l'une des procédures n'avait pas été effectuée.

Pour rappel, les chemins ruraux sont des chemins appartenant au domaine privé communal qui ne sont pas classés comme voies communales mais qui sont ouverts à la circulation.

Si la commune décide de céder un chemin rural, celui-ci doit être désaffecté à l'usage du public et une enquête publique doit être effectuée au préalable par le conseil municipal.

A l'issue de l'enquête seulement le conseil municipal décide de la vente du chemin.

Des informations complémentaires nous ont été transmises par les services compétents concernant les démarches à entreprendre.

Le chemin doit être désaffecté, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

D'autre part, un des acheteurs s'est rétracté temporairement.

Après en avoir délibéré et au vu des nouveaux éléments (désistement d'achat d'une des parties, chemin non désaffecté et procédure administrative lourde et onéreuse à suivre), le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'achat du chemin communal par 1 abstention et 10 voix contre.

Dossier urbanisme :

Madame le maire, revient plus particulièrement sur un dossier urbanisme pour la division d'une parcelle en vue d'une construction.

Dossier en cours

Monsieur Gauthier Francis

Monsieur Hubert Jean-Michel

Monsieur Guerin Dany

Monsieur Pfister Eddie

Madame Céline Quentin-Matt

Dossier mur de soutènement :

Madame le Maire fait un point sur le dossier du mur de soutènement voie communale n°3.

Monsieur Hervé Henry a rencontré le 03 septembre 2021 la personne en charge du dossier au Conseil Départemental et explique au conseil municipal.

Devis abattage arbres et sapins : Délibération 40/2021

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il devient nécessaire, pour la sécurité des riverains, de faire abattre plusieurs arbres et sapins notamment rue du Vieux Val et autour du château d'eau pour la pérennité de l'édifice.

Un devis a été reçu pour l'ensemble des travaux (abattage, broyage, évacuation et recyclage du bois) pour un montant total de 1 600,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de prix et d'autoriser Madame le maire à signer le devis.

Adhésion assistance technique Conseil Départemental : Délibération 41/2021

Le Conseil Départemental met à la disposition des collectivités locales, des compétences dans le domaine de la voirie et de l'aménagement du territoire.

La contribution de la commune est de 261,75 € HT pour un an pour l'ensemble du domaine d'intervention, décomposée comme suit / habitant :

- voirie : 0.75 € HT

Le conseil municipal délibère et décide de proroger l'adhésion actuelle aux mêmes conditions qu'en 2021 et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Dépôt de bois : Délibération 42/2021

Madame le Maire explique que nous avons été sollicité par l'ONF pour un stockage de bois fabriqué par la commune de Luzy sur Marne, au bois Millet.

Après visite sur le terrain, il n'est pas possible pour la commune de Verbiesles d'envisager un tel stockage.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de ne pas autoriser ce stockage de bois.

Dossier sécurité village

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une demande d'assistance a été envoyée au Conseil Départementale concernant la sécurité routière du village au mois de mai. Elle a ressollicité la personne qui gère ce dossier.

Les nouveaux panneaux de signalisation ont été reçus et seront prochainement installés.

Informations paiements

Tiers	Objet	Réalisé en €
Agglomération de Chaumont	Contribution OM 3 ^{ème} acompte	10 624,00 €
Commune Chamarandes Choignes	Frais participation scolarité	3 472,00 €

Questions diverses :

Logement communal :

Il devrait être disponible à partir du 18 septembre 2021.

Fête patronale :

La fête patronale aura lieu le samedi 18 et dimanche 19 septembre prochain.

Un apéritif sera offert par la municipalité à 18H30.

Pizza Fab sera présent.

Une buvette sera tenue par le Comité des fêtes.

À cette occasion, un feu d'artifice sera tiré le samedi 18 à 22h30, à partir de la parcelle AA 241, située en bordure de la RD 328 et de la Marne, où le stationnement sera interdit le soir de la manifestation.

Le site de la manifestation étant situé à proximité des propriétés, il est recommandé de bien vouloir prendre toutes les précautions permettant d'éviter tout incident. Un courrier a été distribué aux villageois concernés.

Dépérissements forestiers :

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à un entretien avec l'agent de l'ONF, il a été mentionné que malgré une météo favorable en 2021, les dernières années ont connu des sécheresses exceptionnelles qui ont occasionné des dépérissements forestiers conséquents. Des risques accrus de chutes d'arbres ou de branches sont présents en permanence, il convient d'être très vigilant lors des déplacements en forêt et sur les bords de route.

Vidange fosses septiques :

Comme tous les ans la commune propose aux habitants qui souhaitent vidanger leur fosse de s'inscrire en mairie avant le 15 octobre 2021.

Affouages :

La commission des bois se réunira le mercredi 15 septembre 2021 à 18h30.

Il s'agit de la parcelle 49 au Fays

Pour rappel selon la délibération du 04 décembre 2020, le tarif des affouages est fixé à 60€ (forfait) payable à l'inscription.

Entretien du village

Les Brigades vertes de l'Agglomération de Chaumont sont intervenues sur le village.

Leur intervention se terminera dans les semaines à venir.

Une intervention au niveau du cimetière est en cours pour la mise en place de cailloux sur la partie supérieure du cimetière.

Procédure judiciaire

Monsieur Pirson a mis fin à la procédure de contestation du permis de construire qu'il avait engagé à l'encontre de la Commune.

Assemblée Générale de la Société de Chasse « la Franternelle »

Monsieur Vernier présente un compte rendu de l'assemblée Générale.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'une habitante de Verbiesles concernant la promenade des chiens dans le village sans laisse et la sécurité des rencontres canines.

Madame le maire informe du changement de compteur au captage d'eau et par ailleurs en même temps de la vérification du chlore distribué.

Madame le Maire fait lecture d'une proposition d'achat d'une parcelle communale.

Ce dossier sera étudié lors du prochain conseil.

Madame Bongard présente un compte rendu de l'assemblée générale de l'association des Rives de Garenne.

La date du prochain conseil est fixée au 29 octobre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Séance du vendredi 10 septembre 2021

Délibération N° 38/2021 : Décision modificative budget principal

Délibération N° 39/2021 : Dossier chemin du lotissement

Délibération N° 40/2021 : Devis abattage arbres et sapin

Délibération N° 41/2021 : Adhésion assistance technique Conseil Départemental

Délibération N° 42/2021 : Dépôt de bois

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard
Damien

Ossola Julien

Bourillon Jean-

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie

Gaulot Bernadette

